



Préconisations en matière d'égalité femmes - hommes dans l'enseignement musical

Rédactrice : Natasha Le Roux – Administratrice HF Ile- De- France
tel/ (0033) 6 19 13 47 89 natashaleroux@hotmail.fr
Contribution: Anne Morvan – HF Rhône Alpes

1) Orientations générales

- Inscription du principe d'égalité femmes – hommes dans les projets d'établissements.
- Création d'un observatoire de la pratique et de l'enseignement artistique dans les conservatoires au regard de l'égalité femmes – hommes et mise en place d'une veille sexuée.
- Ligne de financement ou prime pour les projets en faveur de l'égalité femmes – hommes.

2) Connaissance du patrimoine musical et des compositrices contemporaines

- Mise à disposition de listes d'œuvres et d'un fond de partitions de compositrices disponibles pour les élèves et les professeurs.
- Inclure dans les cours de culture musicale et les cours de formation musicale la connaissance des compositrices.
- Obligation de proposer dans les programmes imposés au moins une œuvre de compositrice.
- Respect de la parité dans les résidences et commandes passées à des compositeurs contemporains.

3) Répartition égalitaire dans les disciplines et classes d'instruments:

- Inclure une période de découverte instrumentale avant le choix définitif de l'instrument et stages de découverte instrumentale pour offrir la possibilité de changer d'instrument et d'esthétique en cours de cursus.
- Veiller à la parité filles- garçons, dans les concerts et spectacles de présentation à destination du jeune public et dans toutes les disciplines.

- Faire la promotion de la parité filles- garçons dans tous les supports de communication et dans toutes les disciplines.
- Garantir la parité dans toutes les classes d'instrument, dans les cours de pratiques collectives (vigilance particulière dans les domaines du jazz et des musiques actuelles) et favoriser l'accès des filles à la composition et la direction d'ensembles.
- Féminisation des noms de métiers (compositrice, batteuse, cheffe d'orchestre..) pour rendre visible la présence des femmes dans le monde musical.
- Parité femmes - hommes pour les noms des salles de cours et dans l'affichage des photos des compositeurs/trices, instrumentistes, chanteurs/teuses et chef/fes d'orchestre qui décorent les établissements.
- Parité des jurys d'examens.

4) Egalité professionnelle et formation

- Traitement du rapport annuel de situation comparée (RSC) des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes, remontée de l'intégralité des données et mise en conformité par rapport à la réglementation.
- Plan d'actions en faveur de la mixité des emplois et de l'égalité professionnelle (diversification des postes et fonctions, promotion et montée en compétences des salariées, parité des postes de direction, égalité des salaires et des statuts, ..).
- Formation à l'égalité femmes – hommes à destination des équipes administratives et pédagogiques des conservatoires (meilleure connaissance du patrimoine musicale, intégration du principe d'égalité des sexes dans l'enseignement musical et la pédagogie, égale répartition des filles et des garçons dans l'apprentissage instrumentale..) .
- Formation à l'égalité femmes - hommes à destination des étudiants dans les Cefedem, Pôles Supérieurs, FDCA CNSMD Lyon et Paris, ENSATT et à destination des directeurs d'établissements d'enseignement artistique.
- Parité dans les conseils d'établissement.
- Actions de prévention des violences sexuelles